



NOTE DE CADRAGE

INSTITUTIONNALISATION DE L'AGROÉCOLOGIE



INSTITUTIONNALISATION DE L'AGROÉCOLOGIE AU SÉNÉGAL

1. Une fenêtre d'opportunité pour l'institutionnalisation

Le Sénégal se trouve aujourd'hui à un moment charnière de ses politiques agricoles et alimentaires. Entre dynamiques territoriales, réformes en cours et engagements internationaux, les conditions d'un changement d'échelle de l'agroécologie sont réunies.

À l'échelle mondiale, les systèmes alimentaires sont confrontés à des défis majeurs : changement climatique, dégradation des ressources naturelles, perte de biodiversité, insécurité alimentaire persistante, et crise géopolitique globale entravant les flux de produits agro-alimentaires. Au Sénégal, ces enjeux sont accentués par la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques et la pression sur les ressources productives.

Dans ce contexte, l'agroécologie apparaît comme une réponse pertinente pour concilier production agricole, durabilité économique, environnementale et résilience des populations rurales face aux changements climatiques. Elle constitue également un levier stratégique pour soutenir les efforts des acteurs vers une souveraineté alimentaire.

Le Sénégal dispose aujourd'hui d'un environnement politique favorable à cette transition, avec plusieurs cadres et initiatives en cours intégrant l'agroécologie, notamment le référentiel Sénégal 2050, la Stratégie Nationale de Développement, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).

Cependant, malgré ces avancées, l'agroécologie reste insuffisamment intégrée dans les dispositifs institutionnels. Les interventions demeurent fragmentées, souvent portées par des projets, avec une faible coordination et un ancrage limité dans les politiques publiques structurantes.

Dès lors, l'institutionnalisation de l'agroécologie devient une nécessité pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions, renforcer la coordination des acteurs et des initiatives et inscrire durablement cette approche dans les politiques agricoles et alimentaires du pays.

La réflexion engagée par la DyTAES, notamment à travers la Caravane de l'agroécologie 2025 co-organisée avec le Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage (MASAE), ainsi que le processus en cours d'élaboration de la Stratégie Nationale de Transition Agroécologique du Sénégal (SNTAES), offrent une opportunité majeure pour consolider les acquis, lever les contraintes et promouvoir un cadre institutionnel robuste, à la hauteur des ambitions nationales en matière de transition agroécologique.

2. L'institutionnalisation de l'agroécologie : de quoi parle-t-on ?

L'institutionnalisation de l'agroécologie correspond à un processus progressif multi-niveaux par lequel l'agroécologie devient progressivement un référentiel reconnu, intégré dans les cadres normatifs et réglementaires, porté par des arrangements organisationnels et territoriaux, et traduit en instruments concrets d'action publique. Au travers de ce processus, l'agroécologie est donc :

- ➔ reconnue comme un référentiel partagé, porté par des normes et des valeurs stabilisées,
- ➔ intégrée dans les cadres politiques et réglementaires,
- ➔ traduite dans des dispositifs et des instruments opérationnels d'actions publique privée,
- ➔ soutenue par des mécanismes de coordination multi- acteurs et multi-échelles.

L'institutionnalisation combine ainsi différentes dimensions : cognitives, normatives, organisationnelles et instrumentales. Elle résulte d'un ancrage progressif dans les politiques publiques, les organisations et les pratiques.

Au niveau territorial, l'institutionnalisation permet de faire de l'agroécologie un principe d'organisation de l'action collective locale via la structuration des plateformes territoriales, la planification locale ou la coordination entre les acteurs. Elle renforce ainsi la gouvernance des systèmes alimentaires et la stabilisation des pratiques par des dispositifs de conseil, des achats publics, subventions et allocations de budgets publics, des règles foncières ou des conventions locales adaptées.

Concrètement, c'est à ce niveau que l'institutionnalisation rencontre la territorialisation, car elle s'incarne dans des arrangements localisés, des compromis territoriaux et des mécanismes de coordination concrets.

3. Pourquoi institutionnaliser l'agroécologie ?

3.1. Un enjeu de décloisonnement : du mouvement social à l'écosystème des systèmes alimentaires

L'institutionnalisation de l'agroécologie s'inscrit dans un enjeu de décloisonnement entre sphères d'acteurs et registres d'action. Elle implique de dépasser une dynamique historiquement portée par les acteurs non étatiques pour en faire un projet partagé à l'échelle de l'ensemble des systèmes alimentaires.

Au Sénégal, la structuration du mouvement agroécologique, notamment à travers la dynamique portée par la DyTAES, a permis de poser les bases d'une première forme d'institutionnalisation au sein du mouvement social. À travers le plaidoyer, l'expérimentation et le dialogue multi-acteurs, la DyTAES a contribué à stabiliser un référentiel et à inscrire l'agroécologie dans les débats publics et politiques.

L'enjeu aujourd'hui est d'en assurer l'appropriation par les acteurs étatiques, à travers son intégration dans les cadres stratégiques et les dispositifs publics. Ce processus suppose également un décloisonnement avec le secteur privé, dont l'implication est déterminante pour accompagner le changement d'échelle.

Pour la DyTAES, l'institutionnalisation repose ainsi sur la capacité à mettre en cohérence les sphères publiques, privées et de la société civile, afin de transformer les dynamiques existantes en actions concrètes, coordonnées et durables.

3.2 Un enjeu de passage à l'échelle

L'institutionnalisation de l'agroécologie s'impose aujourd'hui comme un impératif stratégique pour le Sénégal. Dans un contexte déjà documenté de crises climatiques, de dégradation des ressources et de vulnérabilités alimentaires, l'enjeu n'est plus de démontrer sa pertinence, mais d'en organiser le déploiement à grande échelle.

Malgré la multiplication des initiatives, leur montée en puissance reste limitée par leur dispersion, leur dépendance aux projets et des niveaux de coordination inégaux, entravant ainsi leur passage à l'échelle.

L'institutionnalisation vise à dépasser cette logique et à inscrire l'agroécologie dans la durée, à travers les politiques publiques, les dispositifs d'appui et les cadres de planification. Elle répond à un enjeu de pérennité, de financement durable et de coordination, en assurant des orientations claires et des mécanismes de mise en œuvre cohérents.

3.3. Un enjeu de cohérence de l'action publique

Les systèmes alimentaires restent pris en charge par des politiques sectorielles cloisonnées, alors même que l'agroécologie repose sur une approche intégrée. Son institutionnalisation constitue un levier de décloisonnement, nécessitant d'articuler les politiques d'agriculture, d'élevage, et de pêche, de santé publique, environnementales, énergétiques, alimentaires et territoriales, et de renforcer la cohérence de l'action publique.

Elle contribue également à stabiliser un référentiel agroécologique partagé, capable d'orienter l'action collective et de soutenir son inscription dans les politiques publiques afin de mobiliser des moyens dédiés et des mécanismes de coordination opérants.

3.4. Un enjeu politique et de gouvernance

L'institutionnalisation de l'agroécologie pose une question fondamentalement politique. Elle engage une transformation globale des systèmes alimentaires, socio-économiques et politiques, et pose directement la question de ses conditions de mise en œuvre et de son inscription dans l'action publique.

Elle reconfigure les rapports de pouvoir et les modalités de participation, et ouvre la possibilité de repositionner les exploitations familiales, les femmes et les jeunes comme des acteurs centraux de la transition.

Cette dynamique renvoie à un enjeu de gouvernance, en interrogeant les modalités de coordination entre acteurs et entre échelles, ainsi que les conditions d'une participation effective des différents groupes concernés.

Enfin, l'institutionnalisation de l'agroécologie suppose un ancrage territorial fort. Les transitions agroécologiques se construisent dans des contextes locaux. Le renforcement des dynamiques territoriales, notamment à travers des cadres multi-acteurs comme les DyTAEL, constitue une condition d'opérationnalisation et de durabilité.

Institutionnaliser l'agroécologie, c'est faire le choix d'une transformation structurelle, en passant d'initiatives dispersées à une trajectoire nationale cohérente, inscrite dans la durée et ancrée dans les territoires.

3.5. Un enjeu de souveraineté et de transformation des systèmes alimentaires

L'institutionnalisation de l'agroécologie constitue un levier stratégique pour renforcer la souveraineté nationale.

En encourageant l'adoption de pratiques agricoles adaptées aux spécificités écologiques et socioculturelles locales, favorisant ainsi le développement de systèmes de production diversifiés et résilients face aux aléas climatiques, et en œuvrant également à la structuration de marchés territoriaux, l'agroécologie contribue à réduire la dépendance aux importations alimentaires.

De plus, la valorisation des semences paysannes et de l'autonomie semencière, couplées à la production locale de biofertilisants et bio répulsifs, permettent de limiter le recours aux intrants agricoles importés et de préserver la biodiversité. Ces dynamiques renforcent ainsi l'autonomie des systèmes alimentaires et la résilience des territoires.

En somme, l'agroécologie se présente comme un modèle intégré, capable de concilier enjeux de souveraineté alimentaire, adaptation aux changements climatiques et préservation des ressources locales. Son institutionnalisation représente une opportunité majeure pour transformer les systèmes alimentaires en faveur d'une autonomie accrue, tout en garantissant la durabilité environnementale et l'équité sociale.

4. Comment se construit l'institutionnalisation ?

4.1. Une dynamique multi-niveaux et multi-acteurs

L'institutionnalisation de l'agroécologie se construit dans le temps, à travers l'articulation progressive entre politiques publiques, initiatives de terrain et dispositifs de coordination.

Elle repose sur une dynamique multi-niveaux, qui relie les échelles nationale, territoriale et locale, et s'inscrit dans des processus d'ajustement, d'apprentissage et de mise en cohérence des actions.

4.2. Le rôle des acteurs

Ce processus mobilise une diversité d'acteurs, dont les rôles sont complémentaires et s'inscrivent à différentes échelles.

- ➔ L'État assure le portage politique de la transition, définit les orientations stratégiques, élabore les cadres réglementaires et met en place les dispositifs publics nécessaires à l'intégration de l'agroécologie dans l'action publique.
- ➔ Les collectivités territoriales jouent un rôle d'opérationnalisation à l'échelle locale, en intégrant l'agroécologie dans les dynamiques de planification et de développement territorial.
- ➔ Les dynamiques multi-acteurs, notamment la DyTAES et les DyTAEL, contribuent à l'animation territoriale, en facilitant le dialogue entre acteurs, en coordonnant les initiatives et en soutenant des processus d'apprentissage collectif.
- ➔ Les organisations d'acteurs du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique participent à l'innovation, à la mise en valeur des savoirs traditionnels, à la diffusion des pratiques agroécologiques et à leur appropriation dans les systèmes de production.
- ➔ Les acteurs de la recherche et de la formation contribuent à la production, à la structuration et à la diffusion des connaissances, ainsi qu'au renforcement des capacités des étudiants et des acteurs des territoires, mais aussi à la conduite d'expérimentation et à la production d'évidences scientifiques.
- ➔ Les organisations de la société civile jouent un rôle structurant dans l'animation du dialogue multi-acteurs, le portage du plaidoyer, la co-construction des politiques, la veille et l'évaluation, la formation des acteurs et l'accompagnement des dynamiques de terrain. Elles contribuent à faire le lien entre les expériences locales et les processus nationaux, ou encore entre les acteurs des territoires et les acteurs de la recherche.
- ➔ Les partenaires techniques et financiers apportent un appui complémentaire en soutenant les dynamiques existantes, et en réorientant les ressources financières.
- ➔ Le secteur privé intervient dans la structuration de chaînes de valeur compatibles avec les principes agroécologiques et dans le développement de solutions économiques adaptées.
- ➔ Les consommateurs participent à l'évolution des systèmes alimentaires à travers leurs choix, contribuant à la valorisation des produits locaux, issus de pratiques agroécologiques.

5. Conditions de réussite de l'institutionnalisation

Un portage politique affirmé

L'institutionnalisation de l'agroécologie suppose un engagement politique clair et durable, permettant d'inscrire cette transition dans les priorités nationales.

Encadré 0 : Le portage politique comme levier d'institutionnalisation

L'élaboration de cadres stratégiques tels que la SNTAES permet de formaliser une vision partagée et de structurer l'action publique. Ce portage politique facilite également l'alignement des acteurs et la mobilisation de moyens, et soutient l'intégration de l'agroécologie à l'échelle territoriale.

Une coordination renforcée

L'institutionnalisation de l'agroécologie nécessite des mécanismes de coordination efficaces et inclusifs, entre acteurs et entre échelles, afin d'assurer la cohérence des interventions et d'éviter la fragmentation des initiatives.

Un référentiel partagé et stabilisé

La consolidation d'un référentiel agroécologique partagé constitue une condition essentielle pour orienter les pratiques, les politiques et les dispositifs d'appui.

Des ressources et des mécanismes de financement adaptés

L'institutionnalisation suppose la mobilisation de ressources financières durables et à la hauteur des enjeux et des ambitions, et l'adaptation des mécanismes de financement aux spécificités de l'agroécologie.

Encadré 1: Financer l'agroécologie, un levier clé

L'institutionnalisation de l'agroécologie implique de dépasser une logique de projets pour inscrire son financement dans la durée, notamment à travers l'orientation des subventions, le développement de chaînes de valeurs locales et le financement des services d'appui.

Un ancrage territorial fort

Les transitions agroécologiques se construisent dans des contextes locaux. Leur institutionnalisation suppose un ancrage territorial permettant d'adapter les orientations nationales aux réalités de chaque territoire.

Encadré 3 : LES DYTAEL, UN LEVIER D'INSTITUTIONNALISATION TERRITORIALE

Les DyTAEL contribuent à traduire l'agroécologie dans des dispositifs opérationnels ancrés dans les territoires, en organisant le dialogue entre acteurs, en coordonnant les initiatives et en soutenant des dynamiques d'apprentissage collectif.

La DyTAES en bref

La Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES), créée en 2019, est un réseau multi-acteurs engagé dans la promotion de l'agroécologie à travers le plaidoyer, le dialogue politique, le partage d'expériences et l'accompagnement des territoires.

En avril 2026, elle rassemble 95 membres issus d'organisations de producteurs, de la société civile, de la recherche, de la formation, du secteur privé et des institutions publiques.

La DyTAES agit à plusieurs échelles :

- Au niveau national, elle contribue à l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques ;
- Au niveau territorial, elle appuie les Dynamiques pour une Transition Agroécologique Locale (DyTAEL), cadres multi-acteurs de coordination et de planification ;
- À l'international, elle participe aux dynamiques africaines, notamment au sein de l'AFSA.

Réseau informel mais structuré, la DyTAES déploie ses actions autour de 4 axes : dialogue politique, accompagnement des territoires en transition, sensibilisation et plaidoyer.

Ses principales actions phares sont les Journées de l'agroécologie et les caravanes nationales.

En 2025, elle compte également 17 DyTAEL actives dans 11 sur 14 régions.

RÉFÉRENCES :

DyTAES (2020):

Contribution aux Politiques Nationales pour une Transition Agroécologique au Sénégal

DyTAES (2024):

Rapport de l'atelier du bilan quinquennal de la DyTAES

DyTAES (2025):

Rapport Caravane de l'Agroécologie 2025

Rapport Atelier de Restitution de la Caravane de l'Agroécologie 2025

FAO (2018).

The 10 Elements of Agroecology : Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems.

FAO (2024a).

The catalytic role of policy integration and inclusive governance for food systems transformation and SDG acceleration, 15 pages.

FAO (2024b).

The state of food security and nutrition in the world 2024 : Financing to end hunger, food insecurity and malnutrition in all its forms, 286 pages.

Gervazio, W., et al. (2025).

Agroecological transitions and public policy : Supporting farmer autonomy and systemic change. Agroecology and Sustainable Food Systems. Volume 6, article number 795, 22 pages.

HLPE (2019).

Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition. (HLPE Report No. 14), 163 pages.

Timpanaro, G. (2026).

Agroecology as a political and systemic approach to food systems transformation. Land Use Policy, 15 pages.

Biovision

National agroecology strategies in eastern and southern Africa

NOTE DE CADRAGE



Membres de la DyTAES



Partenaires financiers

